

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 DÉCEMBRE 2017

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 7 décembre 2017*

Aujourd'hui, à quatorze heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 135 Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement
- n^o 146 Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 28 mars 2017
- n^o 154 Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.